



Cie Juste Avant l'Oubli

www.justeavantloubli.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13-02-2026 À 18H30

Membres du Conseil d'Administration :

- Présent-es** : Marie Flick et Michaël Ramalhosa

Artistes associés :

- Les artistes associés n'ont pas été invités à participer à ce Conseil d'administration.
- Le compte-rendu validé leur sera transmis pour information.

Rappel de l'ordre du jour :

- Validation compte-rendu du conseil d'administration précédent
- Projet école de musique municipale de Tournus
- Réponse aux courriels des artistes associés
- Projet de règlement intérieur

1 >> VALIDATION COMPTE-RENDU DU CA PRÉCÉDENT

Le compte-rendu est validé dans sa dernière version. L'ensemble des dispositions présentées sont donc effectives.

2 >> PROJET ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE TOURNUS

Quentin souhaite proposer des représentations / interventions dans le cadre d'un travail mené dans le cadre de l'École municipale de musique de Tournus. Les membres du conseil d'administration acceptent que l'association soit la structure porteuse du projet. Un temps de travail avec Quentin doit être programmé pour évoquer les conditions de réalisation de ce projet.

Si les modalités financières sont à définir précisément, il est d'ores et déjà acté que le contrat de cession avec l'École de musique municipale de Tournus comprendra 10 % de frais de gestion de l'association.

Michaël est chargé de prendre contact avec Quentin pour la mise en contact avec le directeur de l'école de musique. La préparation du contrat de cession, la demande de contrat de travail auprès d'*Ills Scènent* et les autres démarches administratives seront effectués par Michaël.

D'autres projets sont envisagés par Quentin. S'agissant de projets d'implication individuelle, ils seront étudiés au même titre que ceux, éventuellement présentés par Amélie.

3 >> RÉPONSE AUX COURRIELS DES ARTISTES ASSOCIÉS

Ces derniers jours, des courriels sont parvenus aux membres du conseil d'administration pour commenter le compte-rendu du CA précédent, pour présenter des propositions de courriels mais aussi pour exposer un certain nombre de désaccords.

Conduire cette période transitoire dans les conditions les plus sereines et apaisées possibles nécessite que le conseil d'administration soit souverain dans ces décisions et ses actes. Tout en restant naturellement ouverts au dialogue et aux propositions, ses membres rappellent que l'administration de l'association est de leur seule prérogative et responsabilité.

Concernant certains points spécifiquement abordés dans les échanges de courriels :

- **Date Saint-Marcel** : le conseil d'administration communiquera avec les personnes concernées pour les informer de l'annulation du spectacle *Le bruit des paillettes*. Il leur sera proposé de maintenir l'accueil de l'exposition *Empreintes*, quelle que soit les conditions de finalisation.
- **Finalisation de l'exposition *Empreintes***, le CA se porte garant de la réalisation de cette exposition, à partir des propositions (en attente) d'Amélie ou toutes autres solutions à sa discrétion. En effet, il est impératif de tenir les engagements pris auprès des participant-es, leurs familles, leurs établissements d'accueil ainsi que les partenaires du projet.
- **Informations aux adhérent-es** : le conseil d'administration se charge également de cette communication dans les semaines à venir.

Pour terminer, il est demandé aux artistes associés de **ne plus communiquer avec la boîte justeavantloubli@gmail.com pendant la période transitoire**, sauf demande ou autorisation expresse du conseil d'administration. A compter de ce jour, et jusqu'à nouvel ordre, le conseil d'administration se réserve la communication externe.

4 >> PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La période transitoire implique la mise en place de nouveaux fonctionnements au sein de l'association. Pour que les règles soient connues de tous et facilement consultables, le Conseil d'administration retient le principe d'un règlement intérieur. Celui-ci viendrait en complément des statuts. Le prochain CA sera l'occasion de produire une première version.

Fin du Conseil d'administration, à 19h

Compte-rendu certifié conforme.



Michaël Ramalhosa
1 / 2

Marie Flick



Cie Juste Avant l'Oubli